

DÉPARTEMENT DE LA DRÔME  
VILLE de  
BOURG-LÈS-VALENCE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté - Égalité - Fraternité

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**2023-009-AR-DGS**

**Fin délégations M. Mahrez Sellami**

Le Maire de Bourg-lès-Valence,

Vu l'article L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Maire à déléguer une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal,

Vu l'arrêté du Maire n° 2020-075-AR-DGS du 29 juillet 2020 donnant délégation à Monsieur Mahrez Sellami dans les domaines de la propreté urbaine et au bien vivre ensemble.

Vu la demande de Monsieur Mahrez Sellami d'être déchargé de ses délégations,

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 :** Il est mis fin aux délégations de **Monsieur Mahrez SELLAMI, conseiller municipal**, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2023.

**ARTICLE 2 :** La Directrice Générale des Services, est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié à l'intéressé et transmis à Madame à la Préfète de la Drôme.

**ARTICLE 3 :** Le présent arrêté sera inscrit au registre des arrêtés de la commune et publié.

**ARTICLE 4 :** Le présent peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Notifié le 06/03/2023

Fait à Bourg-lès-Valence,  
le 02 MARS 2023

Le Maire,

Mahrez SELLAMI

Marlène MOURIER

Acte exécutoire en vertu de sa  
transmission en préfecture le

07 MARS 2023